

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DAC 715 Subventions (8.000 euros) à quatre associations au titre de l'action culturelle locale du 11^e arrondissement.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Carillon, Les Musi'terriens, Le M.U.R. Bastille et Compagnie Gazelle ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Carine ROLLAND au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 11e arrondissement, à l'association Carillon, 3bis, rue Godefroy Cavaignac 75011 Paris, pour son action au titre de 2021. Paris Asso 20342, 2021_09320.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 11e arrondissement, à l'association Les Musi'terriens, 17, rue Saint-Bernard 75011 Paris, pour son action au titre de 2021. Paris Asso 24561, 2021_10828.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 11e arrondissement, à l'association Le M.U.R. Bastille, 38, rue de la Roquette 75011 Paris, pour son action au titre de 2021. Paris Asso 198669, 2021_10944.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 11e arrondissement, à l'association Compagnie Gazelle, 22, avenue Parmentier 75011 Paris, pour son action au titre de 2021. Paris Asso 19410, 2021_09362.

Article 5 : La dépense totale correspondante, d'un montant de 8.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2021 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO